

H U M E U R D E B L É

COHÉRENCE, SVP

Obstination à rejeter toute jachère obligatoire, incitation toujours plus forte à produire à n'importe quel prix en gonflant les aides destinées à garantir les recettes, refus persistant de stocks publics régulateurs : avec leur nouvelle loi agricole (Farm Bill), les Etats-Unis vont plus que jamais soumettre les marchés céréaliers à des tendances dépressives.

Une seule attitude vaut maintenant pour l'U.E : porter le fer à l'OMC contre la politique agricole américaine jusqu'à condamnation effective des tolérances et artifices juridiques permettant de blanchir les distorsions de concurrence qu'elle génère. Ce n'est qu'ensuite que pourra être engagée une réorientation de la PAC,

qui semble être malheureusement aujourd'hui la seule préoccupation de la majorité des dirigeants européens.

En attendant, la céréaliculture européenne doit être dotée de tous les moyens de soutien propres à garantir sa compétitivité face aux distorsions provoquées par les Etats-Unis. Compte tenu de sa place dans l'économie rurale, c'est en outre indispensable pour qu'une politique de développement rural puisse produire ses pleins effets.

Les Quinze doivent être cohérents avec eux-mêmes, ils doivent être cohérents avec leurs agriculteurs, ils ne doivent pas les désespérer!

MARCHES

L'UE TAXE L'ENGRAIS RUSSE, À QUAND LES BLÉS DE MER NOIRE ?

Les ajustements de droits de douane sur les importations de céréales auxquels a procédé la Commission européenne à la mi-avril n'y changent rien. Les blés originaires de mer Noire arrivent encore dans les pays du sud de l'UE à 30 euro tonne de moins qu'ils le devraient si la Commission fixait ces droits au niveau qu'autorise l'accord de l'OMC de 1994. Les droits devant être calculés par différence entre 155% du prix de soutien européen (soit actuellement 164 /tonne) et un prix évalué de la céréale importée, il suffirait que Bruxelles se fonde sur une cotation Odessa, propre par nature à refléter le très bas niveau des prix ukrainiens, et non sur sa référence Chicago habituelle.

Il existe des cotations Odessa fiables et accessibles, l'AGPB l'a vérifié. La Commission européenne ne devrait guère avoir de difficulté à se les procurer, elle qui n'a pas craint d'aller enquêter sur le prix du gaz en Russie pour augmenter récemment de 79% les droits antidumping sur les engrais de ce pays. Il suffit qu'elle le veuille.

POLITIQUE AGRICOLE

LE FARM BILL AMÉRICAIN PROVOQUE DES VAGUES AU CANADA

Le Ministère de l'Agriculture canadien estime que les subventions mises en œuvre par les Etats-Unis et l'Europe entre 1995 et 2000 sont responsables du quart de la chute de prix survenue dans le secteur des céréales et des oléagineux. De leur côté, les producteurs canadiens de grains et la Fédération canadienne de l'Agriculture demandent que soit mis en œuvre un programme de dédommagement tant qu'un accord commercial international - idéalement, celui auquel devraient aboutir les négociations actuelles de l'OMC - n'aura pas réglé le problème.

Faire autant cas des subventions européennes que des subventions américaines est évidemment une figure imposée pour un pays membre du groupe de Cairns,

même si d'après des travaux nord-américains déjà cités dans Blé Contact, les secondes faussent davantage les marchés que les premières.

En fait, les positions ainsi exprimées par les canadiens trouvent surtout leur origine dans les perspectives d'accroissement des subventions que prévoit le Farm Bill adopté aux Etats-Unis, à l'encontre de tout ce qui est prêché à l'OMC. Une délégation canadienne s'est récemment rendue au Congrès américain à ce sujet. Le ministre de l'Agriculture canadien, M. Van Clief, a vivement critiqué les Etats-Unis quant à lui.

NOUVEAUX DEBOUCHES

BIO-ÉTHANOL : DE NOMBREUX PROJETS ET PROGRAMMES DANS LE MONDE

Tandis que l'UE travaille sur ses projets de directive "bio-carburants", des projets et programmes se multiplient dans le reste du monde afin de développer l'utilisation du bio-éthanol (alcool de céréales de betteraves, de canne à sucre, etc) comme additif dans l'essence.

En Inde, le plan gouvernemental visant à encourager l'utilisation de gasohol (essence avec 10% de bio-éthanol) entraîne le développement de distilleries. Au Mexique, des études sont en cours et une assistance technique est sollicitée auprès de l'état américain de l'Illinois pour développer une production de bio-éthanol à partir de canne à sucre. A Taiwan, des industriels travaillent sur un programme à partir de bagasse de canne, de paille de riz et envisagent également de travailler à partir de maïs américain importé. De son côté, la Thaïlande a conclu un accord avec l'Autriche pour une étude conjointe de faisabilité à partir de canne, maïs et autres matières premières. L'Ukraine prévoit le rééquipement de 50 distilleries pour obtenir de l'éthanol carburant et un producteur de spiritueux lituanien est également intéressé par ce débouché.

Enfin, les Etats-Unis ont établi en 2001 un nouveau record de production de bio-éthanol avec 6,7 millions de m³. Ce volume pourrait s'accroître de 24% en 2002 et, plus encore, doubler d'ici fin 2003 du fait de l'interdiction dans de nombreux états d'utiliser le MTBE (additif d'origine pétrolière à caractère carcinogène).



BLE CONTACT RECOMMANDE...**Agri US Analyse, lettre mensuelle sur l'agriculture et la politique agricole américaines**

Une nouvelle loi agricole, le Farm Security and Rural Investment Act, va s'appliquer aux Etats-Unis jusqu'en 2007. Ses dispositions auront un impact capital sur les marchés mondiaux, les négociations agricoles à l'OMC et, indirectement, l'agriculture européenne et la PAC.

Cette nouvelle étape de la politique agricole américaine, **Agri US Analyse** s'apprête à la commenter et à la décrypter, comme elle le fit avec le FAIR Act de 1996. Depuis 1995, **Agri US Analyse** éclaire chaque mois les multiples enjeux de l'agriculture outre-Atlantique : économie, marchés internationaux et politique commerciale, soutien public, qualité et environnement, recherche et innovations. C'est devenu un instrument indispensable pour comprendre l'évolution de la situation agricole aux Etats-Unis et en prévoir les conséquences en Europe, tout particulièrement en France.

Pour recevoir un exemplaire gratuit d'Agri US Analyse, contacter Jean-Christophe Debar, Agri US Analyse, 23 rue Pasquier - 75008 Paris, tél : 01.40.06.91.03, e-mail : agrius.debar@wanadoo.fr

RECHERCHE**LA NASA TESTE LA CROISSANCE DU BLÉ DANS L'ESPACE**

Les scientifiques du Centre spatial Kennedy, en Floride, vont pouvoir examiner avec précision comment se comporte un blé cultivé dans l'espace durant un certain temps.

L'équipage de la navette Atlantis partie le 3 avril a en effet installé à bord de la station spatiale internationale en construction l'expérimentation la plus complexe qui ait jamais été pratiquée sur des plantes dans l'espace. Appelée PESTO, cette expérimentation consiste à mesurer l'activité photosynthétique et la transpiration du blé par rapport à ce qui se passe sur terre. Le système de transmission des données ainsi recueillies et la logistique générale de l'opération sont également testés.

L'expérimentation est réalisée physiquement à l'intérieur d'une "unité de production de biomasse", qui sert de base au développement d'une serre qu'abritera ultérieurement la station spatiale internationale. PESTO sera gérée automatiquement, mais les astronautes, qui auront un rôle de surveillance de l'opération, devront récolter des échantillons de blé et lancer deux nouveaux cycles de production.

QUAND LES PLANTES COMMUNIQUENT ENTRE ELLES POUR MIEUX SE DÉFENDRE

La revue américaine Discover consacrait récemment un article à l'aptitude des plantes à émettre des signaux chimiques dans l'atmosphère afin de se défendre contre les attaques des insectes. Les molécules volatiles ainsi émises servent, par exemple, soit à dissuader l'agresseur de venir pondre sur la plante ou de la grignoter, soit encore à faire appel à des insectes prédateurs de l'agresseur. Et l'émission de signaux chimiques peut être sélective, c'est-à-dire, dans le cas d'appel à des insectes alliés, désigner le type d'agresseur de façon à attirer son prédateur spécifique et non n'importe quel intervenant.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.

Plus fort encore, les plantes avoisinantes peuvent écouter ces "conversations" et mettre alors préventivement en place leurs défenses chimiques. Enfin, cette communication ne s'établit pas seulement entre plantes de la même espèce, mais éventuellement aussi entre plantes d'espèces différentes.

Toutes ces découvertes pourraient conduire à une véritable révolution de l'agriculture. Celle-ci redeviendrait plus biologique si l'on parvenait à utiliser les informations recueillies pour rendre les plantes capables de "s'exprimer" et de "communiquer" de manière plus efficace.

INFO CHIFFRES**LES PREMIERES PRÉVISIONS DE RÉCOLTE MONDIALE DE BLÉ POUR 2002**

(millions de t)

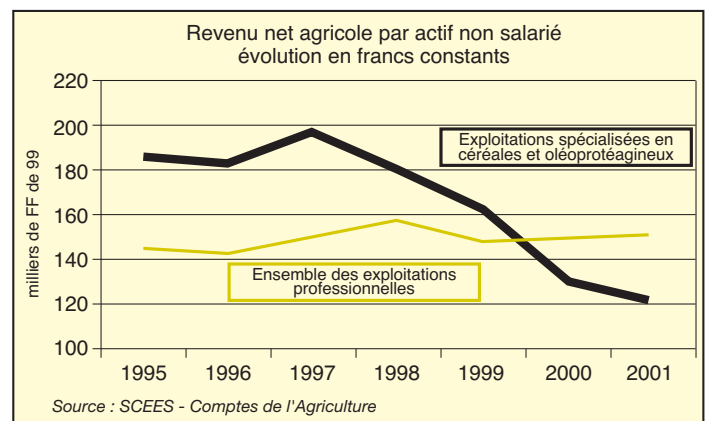
	2002	2001		2002	2001
Europe	140,1	128,9	Proche Orient	33,6	30,6
UE	106,4	91,0	Turquie	17,5	15,5
Ex-URSS	85,2	92,1	Extrême Orient	190,1	187,0
Russie	43,0	46,9	Chine	92,0	94,0
Ukraine	18,8	21,2	Inde	73,5	68,8
Amérique (Centre et Nord)	82,3	77,8	Afrique	16,0	18,4
Canada	23,8	23,8	Egypte	6,3	6,2
USA	55,0	53,3	Océanie	24,3	24,1
Sud Amérique	24,1	21,5	Australie	24,0	23,8
Argentine	17,5	15,5	TOTAL	595,8	580,4

Source : CIC, avril 2002

FRANCE : LE REVENU EN CÉRÉALES SOUS LE REVENU TOUTES EXPLOITATIONS

En 2001 en France, le revenu moyen des actifs non salariés (exploitants et collaborateurs familiaux) est devenu inférieur sur les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux au montant mesuré pour l'ensemble des exploitations professionnelles.

Au terme de quatre années successives de baisse, ce revenu s'est établi à 121 380 F (francs constants 1999) avant cotisations sociales et investissements. Sur la période 1999-2000, il a diminué en moyenne de 0,3% par an en céréales et oléoprotéagineux tandis qu'il augmentait annuellement de 3,1% pour l'ensemble des exploitations professionnelles.



Source : SCEES - Comptes de l'Agriculture